



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 29/09/2015

L'an deux mil quinze, le mardi 29 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. P. BLANCHARD

Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, M. MACAUD, Mme METRAS, M. BERTHELOT, M. FERRET, Mme FERRON, Mme LEGER, M. MEMON, M. POMAREDE, M. SIMON Mme VANHOUTTE.

Excusé : M. CODOGNET Absents : Mme BOUTIN et M. REDON

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. LECORGNE.

Délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- décide que l'exercice du droit de préemption urbain restera compétence communale et ne sera pas transféré à la Communauté de Communes
- accepte la proposition de la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie et autorise M. le Maire à signer la convention
- approuve le contrat proposé par EDF Collectivités pour l'école et pour la salle de spectacle pour une durée de 3 ans et autorise M. le Maire à signer ledit contrat
- fixe le prix des entrées pour le spectacle "Emilien, Poilu de la côte" qui aura lieu le samedi 14 novembre à 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans
- approuve la décision modificative n°2 concernant la suppression des articles de cession
- décide que la rue traversant le lotissement "Clos du Curzay" sera dénommée "rue Robert Nouzillat".

Arrivée de Mme BOUTIN

Questions diverses

- invitation repas des Aînés le 17 octobre
- permis accordé à WKN pour 3 éoliennes
- réunion de la commission voirie
- décorations de Noël
- panneaux de signalisation L'envol
- spectacles prévus à L'envol en 2016 - 16 avril : Outside Duo – 21 mai : Babass (One Man Show) – 11 juin : soirée bretonne avec le groupe Kervenn – 17 septembre : Brigitte Lecoq chante Barbara
- panneaux de signalisation bibliothèque
- électricité aux vestiaires du stade
- exposition sur la guerre 1914-1918 et quiz organisés par la bibliothèque les 3 et 4 octobre
- forum des entreprises le 16 janvier 2016
- accueil des migrants sur la communauté de communes

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 6 octobre 2015

Le Maire, Patrick BLANCHARD